



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
**BRIANCE COMBADE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil :

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

**Etaient présents (19)**: Yves LEGOUFFE, Jean-Claude SAUTOUR, Joël Forestier, Françoise RIVET, Jean-Gérard DIDIERRE, Gilles MATINAUD, Valérie SERRUT, Henri LAVAUD, Marie-Noëlle DEBLOIS, Dominique LAUBARY, Franck FOUR, Jean-Noël BOURGOIS, Christine BURIN, Monique LAFARGE, Dominique DAUDE, Christian MONZAUGE, Daniel CHANGION, David COUEGNAS, Joe WAMPACH.

**Absents et Pouvoirs (4)** : Didier BROUSSE à Jean-Claude SAUTOUR  
Micheline DE CUYPER à Monique LAFARGE  
Didier LAFARGE à Françoise RIVET  
Isabelle BOURLIATAUD à Christian MONZAUGE

**Absents excusés (1)** : Philippe RAINÉ

**Absents (1)**: Corinne JEANDILLOU

**Secrétaires de séance** : Monique LAFARGE et Dominique DAUDE

**Délibération n° 2024-42 : Développement économique, ZAE : proposition cession parcelle n° 1629 au profit de la société les 4 vents, Monsieur Bourriquet ;**

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la demande formulée le 12 juillet 2024 par Monsieur Olivier BOURRIQUET, représentant de la SCI LES QUATRE VENTS pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1629 d'une superficie de 1982m<sup>2</sup> située sur la ZAE de la Croix Lattée à NEUVIC ENTIER. Monsieur BOURRIQUET est déjà propriétaire de la parcelle voisine, cadastrée A 1629.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité.**

- **DE DONNER** son accord pour la cession de la parcelle de la ZAE La Croix Lattée cadastrée A 1629 à NEUVIC ENTIER, d'une superficie de 1982 m<sup>2</sup> à la SCI LES QUATRE VENTS domiciliée Lotissement de la Barnique 87130 MASLEON, au prix de 4.50€ HT/m<sup>2</sup> , soit un total de 8 919€ HT ;
- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir pour conclure la cession.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 25 novembre 2024*

*Le Président  
Yves LE GOUFFE*



Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20241125-2024-42-DE  
Date de réception préfecture : 29/11/2024